



Métiers de l'Agriculture

spécialité Viticulture

Niveau 3

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Ouvrier(-ière) viticole

> Poursuite d'études

BPA Travaux de la vigne et du vin / BP Responsable d'une exploitation agricole
Certificat de Qualification Professionnelle

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Une **exploitation viticole** disposant d'un **chai et point de vente**
- ✔ L'obtention du "CERTIPHYTO"

Pour en savoir plus :





Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre capacités techniques et générales.

> Des capacités techniques

- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Spécialité : UCARE Travaux de cave

> Des capacités générales

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux, mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle, interagir avec son environnement social.

Validation du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 10 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet de formation sur 2 ans

12 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers) et sortir de 3^e générale ou technologique
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ pisani49.fr



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat (accueil possible dès le dimanche soir).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

RNCP 38855 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028